PERISCOOP
Soirperiscoop@yahoo.fr
Mercredi 8 janvier 2014 - Page 2

La justice marocaine entrave Saïd Bouteflika

El Hadath Acharki, hebdomadaire marocain, fait part, dans son édition de cette semaine, du refus par la justice locale d'expulser une citoyenne marocaine d'un logement situé à Oujda et appartenant à la famille Bouteflika. L'affaire était déjà passée par la justice. La première demande d'expulsion avait fait l'objet d'un refus d'enregistrement de la plainte, celle-ci ayant été introduite par le consulat d'Algérie alors qu'elle est considérée comme une affaire privée. La demande a été déposée une seconde fois par M. Saïd Bouteflika (frère du Président). La justice marocaine a estimé que la personne louant le logement étant en possession d'un contrat de location et réglant ses loyers régulièrement n'était pas, par conséquent, susceptible de faire l'objet d'une mesure d'expulsion.

Chefferie d'unité

Selon des sources généralement bien informées, les responsables du secteur de la santé hésitent, sous la pression du syndicat des hospitalo-universitaires, à mettre en œuvre l'arrêté interministériel de décembre 2011 relatif aux modalités d'attribution de la chefferie d'unité, une responsabilité qui revient de droit aux méritants parmi les plus gradés des hospitalo-universitaires et non à ceux des grades inférieurs et qui stagnent dans leur carrière professionnelle.

Normes nationales

Face à l'invasion du marché algérien par des appareils électroménagers souvent contrefaits, le ministère du Commerce a décidé d'adopter des normes énergétiques propres à l'Algérie. Dès que ces dernières seront approuvées, il ne sera plus admis sur le marché des appareils énergivores. Une initiative à laquelle adhère totalement le ministère de l'Energie.

Enquête sur la corruption

L'organe national de prévention et de lutte contre la corruption va lancer une enquête sur les services publics et la perception de la corruption en Algérie. C'est là une première pour cet organisme au demeurant «très discret» jusqu'ici, malgré les moult affaires de corruption qui secouent l'économie nationale.

Blocage administratif en règle

Au moment où les pouvoirs publics mettent en avant la lutte contre la bureaucratie dans les administrations, les services de la Fonction publique de Chlef continuent d'ignorer cette démarche. Sinon comment expliquer que les opérations de recrutements engagées par la Direction des œuvres universitaires de cette ville et qui datent des exercices 2002 et 2003 sont toujours bloquées.

Un jour, un sondage

Pensez-vous que le gouvernement trouvera le moyen de lutter contre les embouteillages dans la capitale dans des délais raisonnables ?

☐ OUI ☐ NON ☐ Sans opinion

Faut-il autoriser les télévisions privées à avoir des chaînes généralistes ?

OUI	: 82,85%
NON	: 12,01 %
S. Opinion	: 5,14%

Hakim Laâlam signera son roman «Rue Sombre au 144 bis» le samedi 11 janvier, à la librairie Oméga, Hôtel Aurassi, galerie marchande niveau 4 à partir de 14h.